

## **Extrait des registres de délibérations municipales de Besançon : 1910**

**Janvier- Février 1910**

(Bibliothèque et archives municipales de Besançon)

### **Journal officiel de la ville de Besançon n°4 et 5 - 23 et 30 Janvier 1910**

#### Hygiène Assainissement des locaux et caves inondés - Arrêté

« Art. 1 : Sont imposées d'urgence les mesures ci-après à tous les habitants de la commune de Besançon dont les locaux ont été inondés par la crue extraordinaire des 19, 20 et 21 janvier courant :

1. Le déblaiement immédiat de toutes les matières végétales ou animales pouvant donner lieu à putréfaction
2. L'enlèvement des boues, vases ou dépôts limoneux et le transport de ces détritiques à la décharge publique, à Saint Ferjeux, où ils seront désinfectés par le service municipal.
3. Le brossage et le grattage des murs et ustensiles de cave avec une solution de sulfate de cuivre à 1%, ou à défaut avec la solution de sulfate de fer à 5%.

Art. 2 : Sont recommandés expressément les moyens suivants d'assainissement

1. Le dessèchement des locaux inondés par l'établissement de courants d'air ou par foyers de combustion avec le coke.
2. L'usage des désinfectants tel que : lavage à l'aide de solutions ci dessus indiqués : lavage à l'aide de solution de Javel, fleur de soufre [...]

Art. 3 : Des visites seront faites par les services municipaux dans les locaux inondés, afin de constater les mesures prises.

En cas de non exécution des mesures ci-dessus stipulés, il y sera pourvu par les soins de la municipalité, aux frais des contrevenants. [...]

Le Maire A. Grosjean »

### **J0 n°3 - 16 Janvier 1910**

#### Résumé climatologique de décembre 1909

« La pluie avec 147mm et 24 jours est beaucoup supérieure à la normale 95mm et 17 jours et classe le mois de décembre au 3<sup>ème</sup> rang depuis 1886. »

### **J0 n°6 - 6 février 1910**

« Considérant que beaucoup de produits alimentaires, tels que viandes de boucherie, salaisons, légumes secs, produits d'épicerie de toutes sortes, farines, boissons etc., etc., on été gravement contaminés du fait de leurs contact avec de l'eau souillée par son mélange au contenu ou aux infiltrations de fosses d'aisances.

Considérant qu'il peut résulter de leur consommation, comme le fait vient d'ailleurs d'être signalé, des empoisonnements ou des maladies graves.

Arrêtons [...] que [leur] vente est [...] interdite. »

## JO n°8 - 20 février 1910

### Conseil municipal, session extraordinaire, séance du 25 janvier 1910

*Crue du Doubs : adresse de sympathie aux victimes de l'inondation du 19, 20 et 21 janvier 1910*

« M. l'adjoint Durand. Messieurs nos premières paroles doivent être, ce soir, pour adresser, au nom de la municipalité et je pense pouvoir dire au nom du Conseil Municipal tout entier, l'expression de notre sympathie à tous ceux de nos concitoyens qui ont été atteints par le sinistre sans précédent qui s'est abattu sur notre ville.

La crue du Doubs a causé d'irréparables dommages. Nous n'avons pas à déplorer d'accidents de personnes, mais de très nombreux petits commerçants, débitants, épiciers, restaurants subissent des pertes accablantes, certaines entreprises commerciales ou industrielles importantes sont très gravement atteintes, et enfin, en plein hiver le nombre de chômeurs subira une déplorable augmentation. Toutes ces pertes, enfin, auront certainement une répercussion sur la vie économique de notre ville, de sorte que chacun ressentira plus ou moins les effets de ce malheur public. [...]

*La municipalité s'engage à débloquer le maximum de ressources pour subvenir aux besoins des sinistrés.*

*La municipalité remercie les militaires et civils courageux et attribue une subvention à l'autorité militaire et au bataillon de sapeurs pompiers.*

La crue a dépassé toutes celles qui s'étaient produites antérieurement. Il en résulte que les travaux de défense contre les inondations faits en prévision de crues moins fortes comme celle de 1882, se trouvent insuffisants, que la maçonnerie du Pont Battant formant une sorte de digue, serait encore à redouter dans le cas où nous aurions à traverser de semblables événements [...]. »

### Crue du Doubs – dommages causés par l'inondation

« [...] les pertes de la ville s'élèvent respectivement à :

Service d'architecture : 42.425 Fr dont 25 000 francs pour dégradations des décors du théâtre et 27.425 pour les bâtiments.

Service de la Voirie : 17 000 Fr

Service des promenades : 5 000 Fr

*Les pertes du musée archéologiques ne sont pas évaluées.*

*Le Conseil Municipal continue de délibérer sur la réfection du pont de Battant qui s'impose car il a été estimé que sa présence et sa construction (petites arches et maçonneries) ont surélevé les eaux dans le quartier de la place de la révolution de 0, 94m. Un projet de pont métallique ou avec de plus grandes arches est discuté. On cherche les causes de cette inondation : égouts, poternes non fermés, ponts...*

*Ils notent que « il faudrait un espèce de dossier inondation quelque chose d'analogue à un plan de mobilisation pour faire connaître à chacun ce qu'il a à faire en pareille circonstance. Il faudrait que tout cela soit préparé à tête reposée. De cette façon on pourrait lutter d'une façon plus certaine contre le fléau, et on serait sûr de rien oublier (M. Perreau) »*

M. Perreau signale que : « où l'on a constaté le mieux sa pénétration [de l'eau] c'est la trouée du chemin de fer d'Amathay-Vésigneux, c'était un vrai torrent comme l'atteste le sol raviné de la rue longeant les casernes du côté Rivotte, ça donnait un courant extrêmement intense sur les remparts et dans tout le quartier »

M. Leauteaux indique que « il y a [à l'hôtel des Postes] plus de soixante centimètres d'eau au rez-de-chaussée, et si des inondations se reproduisaient lorsque les postes y seront installée, voyez la situation en temps de guerre, ou même de paix ? On serait complètement isolé par suite de la suppressions des communications télégraphiques et téléphoniques, les appareils étant sous les eaux [...] »

## JO n°9 - 27 février 1910

### Résumé climatologique de janvier 1910

« La pluie avec 162mm et 21 jours est très supérieure à la normale 72mm et 15 jours et classe le mois de décembre au 3<sup>ème</sup> rang depuis 1886. La chute maxima est de 37mm le 19 en 18h et 30 minutes

Dans la région montagneuse du Doubs [...] les chutes de pluies et de neiges sont toutes aussi importantes entre le 18 et le 20 ; elles causent ainsi une inondation extraordinaire qui dévaste tout sur son passage. A Besançon pont saint Pierre, la crue a atteint son maximum le 21 janvier à 2h du matin à la côte 9m57 soit 0m72 de plus que celle de 1882 qui dépassait déjà toutes les crues antérieures consignés dans les annales locales.

Les données pour les deux points principaux du Doubs, Voujeaucourt et Besançon (pont Saint Pierre) : [échelles arbitraires non liés à l'étiage] »

	Voujeaucourt	Besançon
Plus hautes eaux de navigation	3m20	3m25
Eaux de débordements	3m50	3m80
Eaux nuisibles	4m	4m75
Crues extraordinaire	4m70 et +	5m50
19 janvier 1910 (7h du matin)	4m30	3m88
20 janvier à 7h	5m45	7m25
Maximum 20 janvier à 4h du soir	5m62	
21 janvier à 2h		9m57
21 janvier à 7h	5m12	9m20
22 janvier à 7h	4m60	7m27
23 janvier à 7h	4m00	5m98
24 janvier à 7h	3m50	5m02